

***Famille Deschamps
de la pointe de Repentigny***

Note pour la page 183.

L'hôpital de la Miséricorde fait référence à une institution fondée par les Sœurs de Miséricorde, établies à Montréal, vers 1848, pour venir en aide aux mères célibataires et aux orphelins. Proche à leur couvent, les religieuses avaient ouvert une maternité afin d'accueillir les filles-mères qui y venaient pour accoucher.

L'expression « fille-mère » est apparue durant la décennie de 1870¹. Les filles-mères avaient des « enfants illégitimes » qu'on s'empressait de dissimuler à la crèche.

Ce ne fut qu'à partir de 1887 que les Sœurs de Miséricorde recevaient également les femmes mariées dans une aile située sur la rue Berri. En 1925, la maternité prend le nom d'Hôpital général de la Miséricorde, l'un des plus gros établissements à avoir accueilli des « filles-mères » et des enfants abandonnés².

Par conséquent, il fut un temps où il était nécessaire de préciser le statut d'une mère et celui de son enfant. Quant à ma mère, son médecin obstétricien pratiquait dans cet hôpital où je suis né.

Or, dans ma jeunesse, ma mère insistait sur le fait que j'étais son fils légitime.

¹ Cliche, Marie-Aimée. Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969. Recherches sociographiques, vol. XXXII, no 1, 1991, p. 9-42

² <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/347216/225-000-dossiers-d-enfants-orphelins-seront-numerises>